Archives
Unesco

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

Dossier No. File No.

A. III 6

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration

Dossiers connexes / Other relevant papers

Traitements

Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date
		1945			

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

20/10/45

NOTE POUR M. RISTORCELLI:

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ne plus compter parmi le personnel de la section d'Information, Mademoiselle LAPPER engagée à l'essai, à titre provisoire.

Elle cessera ses fonctions le 1er novembre 1945.

le Chef de la Section d'Information

Mennoud

ORGANE LIQUIDATEUR DU
C.A.T.C. N°4

Caserne Clignancourt

Bureau du Trésorier

N° 2.603 /T

Paris, le 31 mai 1946

Le Capitaine FRAYSSINES
Commandant l'Organe liquidateur du C.A.T.C. N&4

à

Monsieur le Chef des
Services administratifs de
l'Institut international de
Coopération intellectuelle
2, rue de Montpensier. PARIS

En réponse à votre lettre en date du 21 mai 1946, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après le détail de la Solde mensuelle perçue par le Commandant LOROTTE Jean, 2° echelon au C.A.T.C.N° 4.

Solde	13.170 frs
Supplément familial	383 "
Résidence familiale	1.068 "
Majoration	958 "
Charges militaires	1.110 "
Salaire unique	1.125 "
Allocations familiales	540 "
TOTAL	18.354 Frs
A déduire pour impôts	1.199 "
Sommes perçues pour la période du 15 avril 1945 au 30 mars 1946	17.155 Frs

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

ORGANE LIQUIDATEUR
C.A.T.C. N°4

Caserne Clignancourt

Bureau du Trésorier

N° 2.603 /T

Paris, le 31 mai 1946

Le Capitaine FRAYSSINES
Commandant l'Organe liquidateur du C.A.T.C. N&4

à

Monsieur le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle
2, rue de Montpensier. PARIS

En réponse à votre lettre en date du 21 mai 1946, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après le détail de la Solde mensuelle perçue par le Commandant LOROTTE Jean, 2° echelon au C.A.T.C.N° 4.

Solde	13.170 frs
Supplément familial	383 "
Résidence familiale	1.068 "
Majoration	958 "
Charges militaires	1.110 "
Salaire unique	1.125 "
Allocations familiales	540 "
TOTAL	18.354 Frs
A déduire pour impôts	1.199 "
Sommes perçues pour la période du 15 avril 1945 au 30 mars 1946	17.155 Frs

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Note pour M. RISTORCELLI :

4.6.46

Comme suite à notre récente conversation et après accord avec Monsieur le Directeur, je vous serais obligé de faire attribuer à Mademoiselle YEME, secrétaire sténo-dactylographe à la Section d'Information, une indemnité de 1.000 francs par mois, pour travaux ~~spéciaux~~ supplémentaires (en raison du départ de Melle Musso), en plus de son traitement, à compter du 1er juin 1946.

Le Chef de la Section d'Information.

(J. MASSOULIER)

66.000
12
72.000

84.000

C/

PARIS, le 9 Janvier 1946

TROUPES COLONIALES
CENTRE AD
TROUPES
SERVICE ADMINISTRATIF
N° 15 CAT. C

Le Lieutenant Colonel AYMARD
Commandant le CATC 4
à
Monsieur le Chef des Services
Administratifs de l'Institut
International de Coopération
Intellectuelle
2, rue de Montpensier
PARIS
(1°)

Objet : solde
Cdt LOROTTE -

Comme suite à votre lettre en date du 5 Janvier 1946, j'ai l'honneur de vous faire connaître le détail de la solde mensuelle perçue par le Chef de Bataillon LOROTTE du CATC 4 depuis le 14Avril 1945.

Solde nette	13.170.--	par mois
-Supplément familial..	383.--	
-Indemnité de résidence	1.068.--	
-charges militaires...	1.110.--	
-Salaire unique	843.--	
-allocations familiales	405.--	
	16.979.--	
à déduire : impôts		1.504.--
pécule		532.--
Retenues...	2.036.--	2.036.--
Reste à percevoir...	14.943.--	

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distinguées.

Par Délégation,
le Commandant GRANGIER, Major,

PARIS, le 9 janvier 1946

Le Lieutenant Colonel AYMARD
Commandant le GATC 4

à

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de l'Institut
International de Coopération
Intellectuelle
2, rue de Montpensier
PARIS
(1er)

Objet : solde
cdt LOROTTE -

Comme suite à votre lettre en date du 5 janvier 1946, j'ai l'honneur de vous faire connaître le détail de la solde mensuelle perçue par le Chef de Bataillon LOROTTE du GATC 4 depuis le 14 Avril 1945.

Solde nette	13.170.--	
-Supplément familial..	383.--	
-Indemnité de résidence	1.068.--	par mois
-charges militaires...	1.110.--	
-Salaire unique	843.--	
-allocations familiales	405.--	
	16.979.--	
A déduire : impôts		1.504.--
pécule		532.--
Retenues...	2.036.--	2.036.--
	16.979.--	
Reste à percevoir...	14.943.--	

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation,
le Commandant GARGEIZE, Major.

ORGANE LIQUIDATEUR DU
C.A.T.C.N°4
-:-:-:-:-
Caserne CLIGNANCOURT
-:-:-:-:-
Bureau du Trésorier
-:-:-:-:-
N° 2603 /T

PARIS, le 3I mai I946

Le Capitaine FRAYSSINES
Commandant l'Organe Liquidateur
du C.A.T.C.N°4

à

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de l'Institut
International de Coopération
Intellectuelle
2, Rue Montpensier - PARIS - Ier

En réponse à votre lettre en date du 2I Mai I946, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après le détail de la Solde mensuelle perçue par le Commandant LOROTTE Jean, 2°Echelon au C.A.T.C. N°4.

Solde.....	I3.I70 francs
Supplément familial.....	383
Résidence familiale.....	I.068
Majoration.....	958
Charges Militaires.....	I.II0
Salaire unique.....	I.I25
Allocations familiales.....	540
TOTAL.....	I8.354 francs
A déduire pour impôts.....	I.I99
Sommes perçues pour la période du I5 avril I945 au 30 mars I946	I7.I55 francs

1665

18354
1665
16689

CENTRE ADMINISTRATIF C.A.T.C.
Le Commandant Major

Note pour M. Ristorcelli

J'ai demandé à M. Mayoux — en présence de M. Lorette — d'ajuster mon traitement en tenant compte du fait que j'ai doublé, depuis un mois, mes heures de présence. Il m'a accordé 20.000 francs par mois, cette somme correspondant à 2/3 de mon traitement à temps entier, puisque je continue à assurer la direction de l'Institut Hongrois. Je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire pour que je reçoive ~~dès~~ le 1er novembre prochain le nouveau traitement. Merci.

Lajti

24.X.45.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

23 Janvier 1946.

NOTE pour MONSIEUR RISTORCELLI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suivant les instructions de Monsieur le Directeur, Monsieur BERTIN est attaché, à titre provisoire, au Service d'Information, à partir du 1er février 1946.

Ses appointements à Radio-Monde étaient en dernier lieu de 9.000 francs bruts par mois. Je propose que ce chiffre soit maintenu.

Massoulier

J. MASSOULIER

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

23 Janvier 1946.

NOTE pour Monsieur RISTORCELLI

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant les instructions de Monsieur le Directeur, Monsieur MONSOUR est attaché, à titre provisoire, à partir du 1er février 1946, d'une part, à demi-temps, au Service d'Information, d'autre part, à demi-temps, au Service Cinéma de Monsieur Berne de Chavannes.

Ses appointements à Radio-Monde étaient en dernier lieu de 10.000 francs bruts par mois. Je propose que ce chiffre soit maintenu.

Massoulier

J. MASSOULIER

Paris, le 2 janvier 1946

Monsieur FOUNDOUKIDIS

Après examen de la situation financière de l'Institut et afin de réaliser les économies qui lui sont imposées, Monsieur le Directeur s'est vu dans l'obligation de supprimer le poste de M. MOISY à compter du 1er janvier 1946.

Je vous serai reconnaissant, en conséquence, de bien vouloir notifier cette décision à votre collaborateur.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 2 janvier 1946

Monsieur ROUZET

Après examen de la situation financière de l'Institut et afin de réaliser les économies qui lui sont imposées, Monsieur le Directeur s'est vu dans l'obligation de supprimer votre poste à compter du 1er Janvier 1946.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 2 janvier 1946

Monsieur FOUNDOUKIDIS

Après examen de la situation financière de l'Institut et afin de réaliser les économies qui lui sont imposées, Monsieur le Directeur s'est vu dans l'obligation de supprimer les postes de MM. LEROY et MOISY à compter du 1er Janvier 1946.

Je vous serais reconnaissant, en conséquence, de bien vouloir notifier cette décision à vos deux collaborateurs.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 29 décembre 1945

Monsieur GEESTERANUS

Après examen de la situation financière et par mesure d'économie, Monsieur le Directeur a décidé que votre poste sera supprimé à partir du 1er Janvier 1946.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 29 décembre 1945

Monsieur GUARDIOLA

Après examen de la situation financière et par mesure d'économie, Monsieur le Directeur a décidé que votre poste sera supprimé à partir du 1er Janvier 1946.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 29 décembre 1945

Mademoiselle ROSENSTRAUCH

Après examen de la situation financière et par mesure d'économie, Monsieur le Directeur a décidé que votre poste sera supprimé à partir du 1er Janvier 1946.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 28 décembre 1945

Monsieur GUIGNARD

Après examen de la situation financière de l'Institut, Monsieur le Directeur a décidé que, par mesure d'économie, les services de RADIO-MONDE seront supprimés à partir du 1er Janvier 1946.

Je vous prie d'en informer vos collaborateurs et les différentes personnes avec lesquelles vous êtes en relation pour l'accomplissement de votre mission.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 28 décembre 1946

Monsieur LANG

Après examen de la situation financière de l'Institut et par mesure d'économie, Monsieur le Directeur a décidé qu'à partir du 1er Janvier 1946, Melles PRETZFELDER, EHRLICH et MINELLI ne feraient plus partie du personnel de l'Institut.

Je vous prie de vouloir bien, à la place de Monsieur MASSOULIER souffrant, leur notifier cette décision.

Le Chef des Services administratifs :

(P. Ristorcelli)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Monsieur GUIGNARD - Chef du Service de Radiodiffusion

à Monsieur RISTORCELLI

Chef des Services Administratifs

En réponse à votre note du 28 Décembre 1945, m'informant de la décision de Monsieur le Directeur - j'ai l'honneur de vous demander quelques éclaircissements au sujet du contenu même de cette note. Les termes dans lesquels elle est rédigée, ne précisent en effet en aucune manière s'il sagit d'une suppression des Emissions à dater du 1er Janvier 1946, suppression entrainant et éventuellement la liquidation ultérieure du personnel, ou si la date du 1er Janvier 1946, est indiquée comme date de licenciement de ce personnel. Dans ce dernier cas, j'aurais l'honneur de porter à votre connaissance, les observations suivantes :

1°- Cette décision m'ayant été notifiée à la date du 28 Décembre 1945, ne saurait prendre effet, autrement que dans les délais prescrits par la législation du travail actuellement en vigueur.

2°- Aucune pièce n'autorise à considérer le service des Emissions comme n'étant pas partie intégrante de l'Institut, Dans ces conditions, je ne suis nullement accrédité pour signifier leur congé, à mes collaborateurs, sans qu'ils en aient reçu notification officielle de votre part.

3°- Aucune mesure de licenciement ne saurait intervenir à l'égard des collaborateurs n'ayant pas été payés intégralement, comme c'est le cas pour moi-même et pour certains employés du Service.

4°- De nombreuses dettes, contractées pour les besoins du Service vis-à-vis de personnes étrangères à l'Institut restent à régler nécessitant par là, la constitution d'un organe de liquidation appelé à remédier à cette situation avant que n'intervienne la dissolution du Service.

.....

En conséquence, et compte tenu des observations que je viens de vous présenter, je ne saurais considérer votre note du 28-12-45, comme constituant l'acte officiel et définitif de la suppression de mon Service, mais seulement comme une note officieuse m'invitant à fournir les élèments d'une décision ultérieure conforme aux obligations et aux droits des deux parties.-

Le Chef du Service
des Emissions

René Guignard

R. GUIGNARD

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS

INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (1er), 2, RUE DE MONTPENSIER
(PALAIS-ROYAL)

Ce 7 Janvier 1946.

Monsieur P. RISTORCELLI
Chef des Services administratifs
de l'Institut international
de Coopération intellectuelle
2 rue de Montpensier,
PARIS I°

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part des premières réflexions que me suggère la lecture de votre note en date du 28 Décembre 1945, par laquelle je viens d'apprendre que, par décision de Monsieur le Directeur, mon emploi a été supprimé, par mesure d'économie, à partir du 1a Janvier 1946.

1° - A la date du 28 Décembre 1945, je me trouvais dans l'Yonne, non sans avoir prévenu la Direction de mon départ en province et de mon intention de rentrer après le Jour de l'An. Ce n'est que le 3 Janvier que j'ai trouvé votre note sur mon bureau. La décision en question ne peut donc être considérée comme m'ayant été notifiée avant le 1° Janvier. Encore moins pourrait-elle prendre effet à cette date.

2° - Le contenu de votre communication est d'autant plus imprévu qu'une première décision, portée à ma connaissance par votre note du 9 Décembre, tendait à substituer au traitement mensuel convenu de 28.000 Fr. un traitement de Fr. 165.000 par an.

A cette même occasion, Monsieur le Directeur avait bien voulu me promettre, en vue de mon déménagement et de la liquidation de mes affaires à l'étranger, toute aide officielle, autre que financière, dont je pourrais avoir besoin.

Ma qualité d'étranger, le fait d'avoir quitté la France avant l'occupation et celui d'avoir quitté mon nouveau pays de domicile, il y a à peine trois mois, pour reprendre mes fonctions

.....

à l'Institut, me placent dans une situation particulière, dont il est impossible qu'il ne soit pas tenu compte.

Je suis donc persuadé qu'il existe un malentendu et qu'en tout état de cause et indépendamment de l'indemnité qui me sera due, l'aide de l'Institut me restera pleinement acquise et que, dans l'esprit de Monsieur le Directeur, sa décision se rapporte uniquement à la continuation de mon traitement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Conseiller Juridique Adjoint.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Note pour M.RISTORCELLI

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que,suivant les indications de M.LOROTTE,j'ai engagé au service d'Information, à titre provisoire,Mlle Marianne L a p p e r,de nationalité tchèque en qualité de dactylographe aide documentaliste aux appointements de 4.500 frs par mois tout compris.

Mademoiselle Lapper a commencé son travail le 18 septembre 1945

Le Chef de la Section d'Information

Bansoulé

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Note pour Monsieur RISTORCELLI.

Le 19 Septembre 1945.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, suivant les instructions de Monsieur LOROTTE, j'ai engagé à titre provisoire à la Section d'Information

Mademoiselle Ingeborg PRETZFELDER

en qualité de sténo-dactylographe documentaliste, au taux de Frs. 6.500.- tout compris, à partir du 13 Septembre 1945.

Le Chef de la Section d'Information.

Manoïlj

Ier Octobre 1945

Note pour Monsieur RISTORCELLI.

Après accord avec Monsieur LOROTTE, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter les appointements de Mademoiselle YEME Françoise, secrétaire sténo-dactylographe, à titre provisoire, au Service d'Information, à 5.500 francs par mois, tout compris, à partir du Ier Octobre 1945.

Le Chef du Service d'Information

J. Massoulier

(J. MASSOULIER)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Monsieur Rouzet à compter
du 1er août 1945,
sera mis à journée entière
sont une indemnité globale
de 12.000 francs par mois

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

"RADIO-MONDE"

Service de Radiodiffusion
de l' I.I.C.I.

ETAT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE
JUILLET 1945.

Mr. GUIGNARD - 15.000,-	15.000,-
Mr. DESGRAUPES - 7.000, plus 1.000,- d'augmentation à partir du 1er Juillet 1945.	8.000,-
Mr. MONSOUR - 7.000,-	7.000,-
Mr. VAN DER VLUGT - 7.000,-	7.000,-
Mr. RIESNER - 7.000,-	7.000,-
Mr. GREGORY - 8.000,-	8.000,-
Mme. AUBE - 5.500,-	5.500,-
Melle. DE PIERRE - 5.500,-	5.500,-
Melle. BLANCHET - 5.500,-	5.500,-
Total :	68.500,-

Le Chef du Service
des Emissions

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

"RADIO-MONDE"

Service de Radiodiffusion
de l'I.I.C.I.

ETAT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUIN 1945

Mr. DAMONTY	5.000,-
Mr. GUIGNARD -	15.000,-
Mr. GREGORY - à partir du 1er Mai	8.000,-
Mr. MONSOUR - entré le 1er Juin	7.000,-
Mr. DESGRAUPS - entré le 1er Juin	7.000,-
Mr. RIESNER - à partir du 1er Juin	7.000,-
Mr. JOUIN -	5.000,-
Mme. MATTEI du 18 au 30 Juin	7.000,- par mois
Mme. AUBE -	5.500,-
Melle. DEPIERRE -	5.500,-
Melle. BLANCHET -	5.500,-
Mme. BERASALUCE -	4.500,-

Vu pour accord
Le Secrétaire Général de l'IICI.

82 000

"[illegible]"

Service de [illegible] quotidienne
de l'I.I.C.A.

ETAT DU TRANSPORT POUR L'ANNEE 1[illegible] A BONN TOUS

Mr. [illegible]	3.000,-
Mr. [illegible] -	[illegible],-
Mr. [illegible] - A partir du 1er [illegible]	[illegible],-
Mr. [illegible] - entre le 1er [illegible]	7.[illegible],-
Mr. [illegible] - entre le 1er [illegible]	7.000,-
[illegible] - [illegible]	[illegible],-
Mr. [illegible] -	5.000,-
Mme. [illegible] du 1e au 20 [illegible]	7.000,-
Mme. [illegible] -	3.000,-
Melle. [illegible] -	[illegible],-
Melle. [illegible] -	[illegible],-
Mme. [illegible] -	[illegible],-

LISTE du PERSONNEL

		par mois
Mr. René GUIGNARD - ~~Directeur~~ Chef du Service radio - 7 Avril 1945.-		Frs. 15.000,-
Mr. VAN DER VLUGT Jean Harold - Secrétaire Général - 16 Avril 1945.	-	6.000,-
Mr. GREGORY Georges - Rédacteur en Chef - 16 Avril 1945.	-	6.000,-
Mr. DAMONTI Henri Secrétaire de Rédaction 16 Avril 1945	-	5.000,-
Mr. JOUIN Georges - Reporter - 1er ~~Mai~~ AVRIL 1945.	-	5.000,-
Mme. Paule AUBE Secrétaire - 16 Avril 1945.	-	5.500,-
Melle. DELPIERRE Micheline Secrétaire Générale - 9 Avril 1945.	-	5.500,-
Melle. BLANCHET Simonne Secrétaire Administrative - 9 Avril	-	5.500,-
partie Melle. COTTIAUX Renée Dactylographe - 9 Avril 1945.-	-	2.500,-
M. Riesner - 1er mai 1945		5.000
Mlle Berasaluce, 15 mai 1945 (1 mois)		4500
		65 500

COPIE

ASSEMBLEE CONSULTATIVE
PROVISOIRE

Paris, le 7 avril 1945

Je soussigné Jean-Jacques MAYOUX, Directeur par intérim de l'Institut international de Coopération intellectuelle, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, désigne le Commandant Jean LOROTTE pour faire à l'I.I.C.I. les fonctions de Secrétaire Général.

Il recevra une indemnité différentielle entre sa solde de Commandant et le traitement auquel il aurait droit au titre de Secrétaire Général.

signé : Jean-Jacques MAYOUX

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Traitement de M. Loratte

—

Si M. Loratte était payé exclusivement par l'Institut, le montant des impôts à lui retenir serait de ..... 5.369 –

L'autorité militaire lui retenant déjà, à ce titre, ... 512 –

Des impôts se trouvent ramenés à 4857 –

D'autre part, le traitement qui lui est payé par l'Institut, compte tenu des 512 ci-dessus, s'élève à ... 35 448.25

Comme sa solde militaire nette s'élève à 10 744

Le traitement qui lui est dû est donc de 24.704,25

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Traitement de M. Lorette (mensuel)

Traitement	Supplément et Résidence	Total	Impôts	Net	Charges de famille	Total
37 500	1556.25	39 056.25	5369	33687.25	1249	34 936.25
		Impôts perçus par l'autorité militaire	− 512			+ 512
			4857			35 448.25
		A déduire : Solde militaire				10 744
			Net à payer			24 704.25

M. Lorette

Traitement annuel		450.000 —
Supplément familial de trait.t		5.875
Indté familiale de Résidence		12.800
Allocations familiales :		
a. salaire unique	844	
b. allocat. familiale	405	
	1249 x 12 =	14.988

Détail de la Solde :

Solde de base	4350
Majoration	1956
Prime d'entretien	1800
Allocation familiale	1950
Indté de vines	1200
Impôts	512

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

CATC N°4

N° 402/I

PARIS, le 30 AVRIL 1945

Le Chef de Bataillon AYMARD
Commandant le C.A.T.C. N° 4

à

Monsieur le Capitaine PAQUET
Trésorier
Institut International de
coopération intellectuelle
2, Rue Montpensier
PARIS (I°)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-contre le décompte de la solde du commandant LOROTTE Jean (marié 2 enfants)

Solde de base	4.350 -
Majoration 45%	I.956 -
Entretien	I.800 -
Charges de famille	I.950 -
Alimentation	I.200 -
	II.256 -
Impôts à déduire	512 -
Reste net	I0.744 -

P/le Trésorier

Centre Administratif des Prisons Coloniales N° 4 - Le Trésorier -

Somme versée pour le CATC N°4 au compte de M. Lorrotte : mois d'Avril

Dorin

Note pour Mr. Ristorcelli

Monsieur Fundoukidis,
Secrétaire général de l'Office des Musées, recevra pour compter du 1er avril 1945 une avance mensuelle sur traitement de 30.000 francs —

Paris le 23 avril 1945

Secrétaire général

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Note pour M. Ristorcelli

Monsieur Massoulier, chargé du service de l'Information de l'Institut, recevra à compter du 16 avril 1945 une indemnité mensuelle forfaitaire de 15 000 francs.

Paris, le 23 avril 1945

(Secrétaire général)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Note pour Mr Ristorcelli

Monsieur Paquet sera engagé comme Dressoir-économe à compter du 1er mai 1945. Il recevra une indemnité mensuelle globale de 10.800 francs.

Paris, le 26 avril 1945

Secrétaire Général

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Note pour Monsieur Ristorelli

Votre traitement est fixé à la somme de 195.000 francs par an.

Ce relèvement prendra effet pour compter du 1er février 1945

Paris, le 23 avril 1945

Secrétaire général

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Lamier 69.000 + 8

Jiffrin 69.000 + 8

Fournier 55.500 + 8..

Fable 81.000 + 8 1

Joly 45.000 + 8

17.200
4
52 2

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

7402. D

Dr. des Musées Nationaux

Offert le 7 janv. 45

n. 276 18 déc. 1943. off. le 24 déc. 43. p. 3276

minimum 270.000 –

maximum 350.000

Mr Salles –

œuvre sur Kant

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

à porter

1945

Institut international
de coopération intellectuelle
2 Rue Montpensier

M. Lyonnard René

31 rue de la Belle Feuille
Boulogne s/Seine

indte globale et ~~temporaire~~ forfaitaire
de 7 200f par mois sur laquelle.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Guéguard

— Traitement 69 000

— Résidence (2 enfants) 12800

— Supplément familial traitement

5 %

1re tranche ~~60000~~ 60.000

2e " $\frac{1}{2}$ (69000 − 60) 9000 = 4500 ~~4500~~

~~69.000~~ 64 500

5 % de 64500 = 3225

— Charges de famille
(sal. unique + all. fles 1249

total 86 274

Net 86 400

par mois : 7200.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Guignard

69.000 + 8 = 77.000

18 ans

+ 2 enfants 79.-

Lettre à Monsieur Rouzet Bernard
2 rue de la Convention 15e

engagé à titre temporaire
pour une indemnité forfaitaire de
86,000 + Soixante =

M. Rouzet

marié, 3 enfants

1° Traitement 78.000

2° Résidence 19 200

3° Supplt. familial de traitement

15 % :

1er 5 ~~60.000~~ 60.000

2e 5 $\frac{1}{2}$ (78 - 60) 18... = 9 000

69 000

15 % de 69.000 = ... 10 350

4° charges de famille

(salaire unique + all. fam) 2 227

total 109 777

net 108.000

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

29.000
3
87000
12
7250 – 96.

12
12
12
13
12
14

96.000
8.000
12
86 –
123

wz.
80

Du 1er Avril

Levoy
S/chef bureau
2e d

131.000
+ 8.000

Kommany –
Rédacteur principal
2. d.

96.000
+ 8.000

Belin de Ballu
1/chef de bureau 2e d

131.000
+ 8.000

Mlle Kommany

Sténo dactylo

31.000
+ 8.000
39.000

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

M. Lang

marié = 1 enfant
t.c. du Vsavré

Chef de Bureau

120.000

résidence

+ 1 enfant

+

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

M. Ristoreelli

Cycliste - Rinaud

3800 - impôts a AS = net 3 400 environ

intte n vélo 500 p. mois

Charges de famille 2 enfants (15 et 9 ans) 675

1 seul à charge

4575 environ
Lire
4975

A l'Institut

Traitement ~~[illegible]~~ 37 200 ?

Résidence (1 enfant à ch) 11 200

48 400

Charges de famille 675

Bicyclette 500

4 pneus 900
Vélo 200
1200

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

que sa nomination
le Secrétaire Général de l'O.I.M.
et sous réserve d'une approbation
ultérieure du Comité de
direction de cet Office

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes nommé, à titre provisoire, au poste équivalent à celui de Sous-Chef de Bureau de 3ème classe à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec entrée en fonctions au 1er avril 1925.

(O.I.M.)

Votre traitement sera de ~~120~~ 135.000 francs par an.

A celui-ci viendront s'ajouter ~~l'~~ indemnité de résidence familiale et, s'il y a lieu, ~~et~~ les allocations pour charges de famille allouées aux fonctionnaires français.

Sur ce traitement et sur ces indemnités, vous aurez, bien entendu, à supporter les prélèvements habituels pour la Caisse des Retraites, les impôts, etc..

En attendant l'établissement d'un statut pour le personnel de l'Institut, votre contrat sera provisoirement régi par les réglements actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien me faire connaître, par écrit, le plus tôt possible, si vous acceptez la présente offre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expfession de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

Leroy
Kaufmann

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes nommé, à titre provisoire, au poste équivalent à celui de Sous-Chef de Bureau de même classe à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec entrée en fonctions au [illegible] 1[illegible].

Votre traitement sera de 180.000 francs par an.

A celui-ci viendront s'ajouter l'indemnité de résidence familiale et les allocations pour charges de famille allouées aux fonctionnaires français.

Sur ce traitement et sur ces indemnités, vous aurez, bien entendu, à supporter les prélèvements habituels pour la Caisse des Retraites, les impôts, etc..

En attendant l'établissement d'un statut pour le personnel de l'Institut, votre contrat sera provisoirement régi par les règlements actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien me faire connaître, par écrit, le plus tôt possible, si vous acceptez la présente offre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

L'Institut n'ignore pas votre dévouement et l'excellent travail que vous avez accompli pendant l'occupation et cela, malgré les risques auxquels vous étiez ainsi exposé.

Il tient à vous en remercier vivement et à vous adresser ses félicitations. Il en sera tenu compte lorsque notre organisation sera dotée de ressources plus grandes que celles dont elle dispose aujourd'hui.

Le C. D.

La Direction de l'Institut examinera alors avec la plus grande sympathie la question de votre retraite et celle d'un rappel de vos appointements durant la période précédant votre réintégration à l'Institut.

La direction Elle ne peut, malheureusement, dès à présent prendre un engagement formel à cet égard, mais vous pouvez être assuré qu'elle ne perdra pas de vue ce point aussitôt que les circonstances le lui permettront.

Leroy

à un poste équivalent à celui d'un

Sous-chef de Bureau de 3e classe, (1er Avril 1945)

Votre traitement sera de ~~120~~ 135.000 f.

Fonct. Avance

Mr. Belin et Baller (1er Avril)

à un poste équivalent à celui de

Sous-chef de bureau de 2e cl.

Votre trait sera de 135.000 f par an

Mlle Kormany (1er Avril)

à un poste équivalent à celui de Rédactrice

principale de 2e cl.

Votre traitement sera de 96.000 f

Mlle Kormany (1er Avril)

Sténodactylographe

traitement de 31.000 f

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Fernbrookville - Ar. Hartshorn

25.000 1 [illegible]

24.600

68.000

18.900 Schuldverpflichtung 45.000 / 7.000
an St. Clara

68.000
1880 24.600 / 2,7

18.900
2,7
130900
37800
50x4950

Téléphones Langier 12.500

44.000
6.720
51.120
14.000 –
3
43.200

43.200
6.720
49920

3
42.000
Location 6.720
49.320
3.000
52

Indep. Fake
48.000
8
56.000

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Mlle Fabre

Traitement soumis aux retenues	29.700
Supplément temporaire	16 900
Total	46 600

M. Labattut

Traitement soumis aux retenues	25 400
Supplément temporaire	17 550
Total	42 950

Mme Labattut

Traitement	7.200

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Traitement Mlle Linod

Réduction financière 40.000

9.7

266

96

122.600 F

Mlle. 113 — 6 %

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Pour Mr Ristorelli

Engagés :

Madame Pannier

— Pannier

un Rouéotyste

26.000 72.000

Mlle Civelli

18.500
3
56.100
8
64.000

~~Acrobate~~ Mimo-Dactylo — 5e classe — 51.000
~~Chirographe~~ Sténodactylo — 13.000

à ce titre elle ne pourra être demandé d'indemnité de transport.

indemnité de logement — 8.000

18.000 —
8
64.000 —

72.000 —

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Mlle Lannier

Rédactrice 3e cl à 60.000

+ 8000

Mme Fournier

Sténodactylogr 3e cl à 51000

+ 9600

ch. 1e f

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Mme Lannier

Madame

Rédactrice de 3e classe

13 mars

traitement 60.000f
+ 8000

Mme Fournier

Sténodactylographe de 3e cl

traitement 51.000f

Van der Lugten

garçon de bureau de 7e cl.

traitement 37 200

indté de résidence familiale 9 600

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PROJET DE LETTRE A Mme ZIFFERER

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes nommée, à titre provisoire, au poste de Rédactrice de Sténo à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec entrée en fonctions au 12 Février 1945.

Votre traitement ~~actuel~~ sera de 60.000 francs par an. A celui-ci viendra s'ajouter l'indemnité de résidence familiale, prévue pour les fonctionnaires français: 8.000 francs par an.

(1) En attendant l'établissement d'un statut pour le personnel de l'Institut, votre contrat sera provisoirement régi par les règlements actuellement en vigueur.

Vous voudrez bien me faire ~~savoir~~ connaître, par écrit, le plus tôt possible, si vous acceptez la présente offre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(1) Sur ce traitement et sur cette indemnité, vous aurez bien entendu, à supporter les prélèvements habituels pour la Caisse des Retraites, les impôts, etc –

Indemnités de licenciement

30.11.41

	Noms	Fonctions	Nombre d'années de service	Montant de l'indemnité	Arrangements
M	Le Roy	Rédacteur	10 a 1	1 100	
M. Mes	Girard	Rédactrice	12 a 6	1 300	
	Simon	Steno Dactylogr	15 a 5	1 600	
	Fournier	d.	11 a 7 m	1 200	
	Falve		15 a 1 m	1 600	Payée ~~jusqu'au~~ le 30 juin jusqu'au 31 octobre 1939 (licenciée) ~~Reprise~~ à partir du 8 janvier 1940 engagée à titre temporaire
	Le Clerc	Rotéotiste	14 a 7	?	
M	Le Clerc	Rédacteur adjoint	15 a 8	1 600	
M. Mes	Liard	Rédactrice ppale	12 a 7	1 300	
	Sannier	Rédactrice	12 a 6	?	Payée le 30 jn. jusqu'au 30 nov. 1939 (licenc.) engagée à titre temporaire à partir du 29 janvier 1940. Licenciement pourrait avoir lieu sans préavis.
	Maltere	d.	9 a 6	1 000	
	Feldstein	Steno. Dactylogr	15 a 6 m	?	Payée le 30 sept. jusqu'au fin oct. 1939. (lic.) engagée à titre temp. à partir du 13 mars 1940. Licenciement sans préavis
	Herviaux	d.	3 a 4	?	Payée le 30 jn. jusqu'à fin oct. 1939 (licenc.) engagée à partir du 22 Avril 1940.
Chapel	Joly	d.	4 a 6	?	Payée le 30 jn. jusqu'à fin oct 1939 (licenc.) engagée à titre temp. à partir du 1e février 1940. Licenciement pourrait avoir lieu sans préavis.
Mme	Ziffer	d.	12 a 1	?	
Mlle	Stephan	d.	10 a 2		
Mlle	Civelli	d.	15 a 4		
Mme	Ducasse	Télégraphiste	2 a 9	300	
M M	Florent	Huissier	13 a 1	1 400	
	Sinaud	Cycliste	14 a 7	1 500	
Mlle	Rigaud	Steno-Dactylogr	12 a 2		
Mme	Mistlé		15 a 3		
Mme	Lastié		12 a 2		
	Fonds Rockefeller				
Mme	Corinette	Steno-Dactylo	4 a 7	?	Licenciée pour raison de santé, aucune indemnité ne lui étant due.
M	Van der Kuppen	Rotéotiste	4 a 7	500	
Mme	Mray		4 a 7	?	
Mme	Collin		13 a 6		
Mme	Berekovitch		14 a 4		
Mlle	Herzfeld		4 a 5		
Mme	Cabouet		10 a 1		

	Honoraires ~~et d'administration~~ traitement initial le 30 juin 1941		Situations réellement faites			Différence en plus ou en moins	Observations
	indemnités d'ancienneté		payé du 30. 6. 41				
	années de service	total	au ...	la somme de	indemnité payée		
Services centraux							
Mme Lyonard	12 a. 6 m	1 300	30 juin 41	5 936	1 300		
Ziffer	12 a 4	1 300					
Mr le Roy	10 a 4	1 100					
Mme Simon	15 a. 8	1 600	30 juin 41	4 750			
Fournier	11 a 10	1 200	d°				
Fabre	15 a 4	1 600					
Le Clech	14 a 10	1 500					
Mr Le Clerc	15 a 11	1 600					
Secrétariats internationaux							
Mme Liard	12 a 10 m	1 300	30 juin 41				
Lannier	12 a 9	1 300					
Nicolsky	9 a 9	1 000					
Feldstein	15 a 9	1 600					
Petit personnel							
Mme Ducasse	3 a 1	300					
~~Labattut~~							
Mr. Florent	13 a 4	1 400					
Labattut	4 a 1	500					
Finaud	14 a 10	1 500					
Conférences internationales							
Mr Berne et Charannes							
Briod							
Mme Herriau	3 a 7	400					
Joly	4 a 9	500					
Frais de gestion							
Charles-Henry							

	Sommes au cl. d'Administration Traitement arrêté le 30 Juin 1941		Liquidation réellement faite			Différence en plus ou en moins	Observations
			payé au 30.6.1941				
	indemnité d'ancienneté		au	la somme de	indemnité perçue		
	année de service	total					
Fonds Rockefeller							
M. Van der Leyden	4 a 10	500					
Dr Fletcher							
Fréboult	4 a 10 m	500					
[redacted]							
Wallridge	5 a. 7	600					
Dr Stephan	10 a. 5 m	1 100					
Civelli	15 a 7 m	1 600					
Rigaud	12 a 5	1 300					
Nicolé	15 a 6	1 600					
Lastré	12 a 5	1 300					
Collin	13 a 9	1 400					
Berthoritel	14 a 7	1 500					
Hoyfeld	4 a 8	500					
Cabaret	10 a. 4	1 100					
Thomas	4 a 5	500					
Rostan	11 a 10	1 200					
M. Nicolsky	14 a 10	1 500					

NOTE POUR M. RISTORCELLI

D'après le papier joint il apparaît que M. WEISS a fait des promesses au nom du Conseil d'Administration au personnel sans contrat. Tout le personnel sans contrat ne semble pas avoir été touché, en particulier : MM. BRIOD, Leroy van der LUPPEN, Mmes CIVELLI de BOSCH, LABATTUT, FLETCHER, FREBAULT, MAX.

J'aurais besoin d'un état comparatif de ce que les personnes sans contrat auraient perçu si les promesses de M. WEISS avaient été tenues et ce qu'elles ont effectivement perçu au moment de leur licenciement, suivant le tableau ci-joint.

Le 27 mars 1946

Briod jusqu'au 30 Jbre 41 + D
Le Roy jusqu'au 30 Jbre 41 + L
Van der Luppen jusqu'au 30 Jbre 1941 + L
Civelli regulièrement licenciée le 30 Jbre 1939
Mme Labattut jusqu'au 30 Jbre 1941 - reprise le 1er octobre
Mlle Fletcher jusqu'au 30 Jbre 1940 - partie pour l'Angleterre
Mme Frebault jusqu'au 30 Jbre 1941
Mlle Max jusqu'au 31 Xbre 1940

NOTE POUR M. RISTOROSELLI

D'après le pupitre joint il apparait que M. WEISS a fait des promesses au nom du Conseil d'Administration au personnel sans contrat. Tout le personnel sans contrat ne semble pas avoir été touché, en particulier : MM. BRION, van der LUFFYE, Mme CIVELLA de BOSCH, LABATUT, RISTORER, FRESQUET, MAX.

L'aurais besoin d'un état comparatif de ce que les personnes sans contrat auraient perçu si les promesses de M. WEISS avaient été tenues et ce qu'elles ont effectivement perçu au moment de leur licenciement, suivant le tableau ci-joint.

Le 27 mars 1946

C O P I E Formule N° 1 (Personnel sans contrat)

PARIS, le 26 avril 1941.

Lettre adressée à :

Mme DUCASSE	Mme FOURNIER	Mme LE CLECG	Mme PANNIER
Mlle FABRE	Mme GIRARD	M. LE CLERC	M. PINAUD
Mlle FELDSTEIN	Mme HERVIEUX	Mme LIARD	Mme SIMON
M. FLORENT	Mlle JOLY	Mme MARTERRE	Mme ZIFFERER

M

Depuis le repliement de juin 1940, les circonstances n'ont malheureusement pas permis à l'Institut de reprendre ses activités.

Notre Institution ne saurait, dans ces conditions, demander au Gouvernement Français de prolonger indéfiniment un effort financier qu'il est actuellement seul à supporter.

D'accord avec les décisions du Conseil d'Administration, ce Gouvernement a arrêté, pour la gestion de l'Institut, un régime provisoire que nous avons reçu mission d'appliquer.

L'une des mesures prescrites est la cessation du traitement libéral qui vous a été accordé jusqu'à ce jour, sous la forme du paiement intégral de vos anciens appointements.

Il nous appartient, en conséquence, de vous donner, par la présente lettre, le préavis de congédiement prévu par la législation française.

Tenant compte de la qualité de vos services, nous avons décidé de vous attribuer, outre le montant des mois en cours, celui des mois de Mai et juin 1941, ainsi qu'une prime d'ancienneté calculée sur la base de 100 Frs par année de service.

Ces sommes vous seront remises, contre récépissé, par l'Econome de l'Institut, auquel nous donnons les instructions nécessaires.

J'ajoute que nous nous ferons un devoir, pour autant que vous le désirerez, de vous faciliter, par les attestations opportunes, l'obtention d'un nouvel emploi en rapport avec vos mérites.

Le Gouvernement Français a bien voulu déjà nous promettre de seconder nos démarches en ce sens. (1)

Veuillez agréer, M , l'assurance de nos sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Commissaire aux Comptes : Le Conseiller Juridique :

(P. TISSEAU) (R. WEISS)

(1) alinéa existant seulement dans les lettres aux Français

C O P I E B (Formule N° 1 (Personnel sans uniform))

Paris, le 10 avril 1921.

Lettre adressée à :

Mme DOLLOIS	Mme PUTSELIN	Mme ST LUCCO	Mme PAUTRIN
Mlle FAURE	Mme CIRALD	M. LE GUERO	M. TRAUB
Mlle FAUBSTIN	Mme REYNIER	Mme LLORD	Mme TIBON
M. ZROEGER	Mlle JOUY	Mme MALTRANEN	Mme CLITRAN

Depuis le rapatriement de juin 1920, des arrêtés ministériels m'ont habituellement par permis à l'Institut de représenter son activité.

Notre Institution de santé, dans ces conditions, continuer au Gouvernement Français de prolonger indéfiniment un effort financier qu'il est actuellement seul à supporter.

D'autre part les statistiques du Conseil d'administration, ce Gouvernement a arrêté, pour la période de l'Institut, un nombre provisoire que nous avons reçu mission d'appliquer.

L'une des sources présentées est la nécessité de maintenir dans l'Institut qui vous a été accordé jusqu'à ce jour, mais il forme un personnel indispensable de vos anciens spécialistes ainsi.

Il nous a arrivé, en conséquence, de vous demander, par la présente lettre, le préavis de notre décision prévu par la législation actuelle.

Depuis somme de la réalité de vos services, nous avons décidé de vous attribuer, après le nombre des mois sur cette, soulé des prix de 4.000 et 1.000 F, ainsi qu'une prime d'encouragement équivalente à 100 F par année de service.

Des sommes vous seront remises, ensuite, par l'intermédiaire de l'Institut, dès que nous aurons reçu les instructions nécessaires.

J'ajoute que nous nous tenons en devoir, pourvu que vous le désirez, de vous faciliter, par les attestations nécessaires, l'obtention d'un nouvel emploi en rapport avec vos aptitudes.

Le Gouvernement Français a bien voulu dès nous permettre de secourir nos collègues en ce sens. (1)

Veuillez croire, [illegible] l'assurance de ma sympathie la plus distinguée et dévouée.

Le Directeur par intérim :

(P. LEBRUN) (P. [illegible])

(1) Allusion évidente faite dans les lettres aux Français

NOM	Promesses du Conseil d'Administration traitement arrêté le 30 juin 1941 indemnité d'ancienneté		Situation réellement faite			Différence en plus ou en moins	Observations
	années de service	total	payé du 30.6.41 au ...	la somme de	indemnité payée		

Noms	Décision du Conseil d'administration relativement arrêté le 30 juin 1941 indemnité d'ancienneté		Décision réellement faite		Différence en plus ou en moins	Observations
	années de service	total	payé du 30.6.41 au ...	indemnité payée		
			le nombre			

ETAT DU PERSONNEL A LA DATE DU 30 JUIN 1940

Noms	Fonctions	Durée du contrat	Expiration du contrat	Traitement	
SERVICES CENTRAUX					
M. Bonnet	Directeur	7 Ans	31.12.1944	120.000	
M. Ristorcelli	Chef des Services Administratifs	5 "	30.9.1941	61.000	
M. Hickel	Rédacteur principal	7 "	30.9.1945	36.000	
Mme Girard	Rédactrice			24.300	
Mme Zifferer	"			24.600	
M. Le Roy	Traducteur			27.000	
Mme Simon	Sténo-dactylo			20.000	
Mme Fournier	" "			18.600	
Melle Fabre	" "			18.700	
Mme Le Clech	Ronéotiste			13.800	
M. Le Clerc	Rédacteur-adjoint			14.000	
M. Guist'hau	Contrôleur des Dépenses engagées			8.000	
SECRETARIATS INTERNATIONAUX					
M. Lajti	Secrétaire	5 ans	30.9.1941	55.000	
M. Mercier	"	5 ans	30.9.1941	55.000	
Melle Rothbarth	"	5 ans	30.9.1941	44.000	payée jusqu'au 31 mai 1940
Mme Fallot	Rédactrice principale	5 ans	30.9.1941	26.000	
Mme Liard	Rédactrice			24.000	
M. Grunt	Secrétaire			44.000	
M. Jackson	"			39.000	
M. Weiss	Conseiller juridique	5 éns	30.9.1941	70.000	
M. Belime	Secrétaire principal	2 ans	30.9.1940	70.000	
M. de Henzel	Secrétaire		60 ans	44.000	
M. Massoulier	Rédacteur principal	5 ans	30.9.1941	36.000	
Mme Pannier	Rédactrice			23.600	
M. Establier	Secrétaire	7 ans	30.9.1945	50.000	
Melle Nicolsky	Sténo-dactylo			21.000	
M. Foundoukidis	Secrétaire	5 ans	30.9.1941	65.000	
Mme Koumany	Rédactrice principale	5 ans	30.9.1941	24.900	
Melle Feldstein	Sténo-dactylo			18.700	
PETIT PERSONNEL					
Mme Ducasse	Téléphoniste			16.800	
Mme Labattut	Concierge			1.800	
M. Florent	Huissier			16.200	
M. Labattut	"			14.400	
M. Pinaud	Cycliste			14.400	

Noms	Fonctions	Durée du contrat	Expiration du contrat	Traitement
SERVICES GENERAUX				
M. Bonnet	Directeur	7 ans	31.12.1944	F.150.000
M. Bistoresilli	Chef des Services administratifs	5 "	30.9.1941	71.000
M. Michel	Rédacteur principal	7 "	30.9.1946	56.000
Mme Girard	Rédactrice			54.000
Mme Cliffert	"			54.000
M. Le Roy	Traducteur			27.000
Mme Simon	Sténo-dactylo			60.000
Mme Fourrier	" "			18.000
Mlle Tobre	" "			18.700
Mme Le Gach	Rédactrice			17.000
M. Le Clerc	Rédacteur-adjoint			14.000
M. Guiet'nau	Contrôleur des Téléphones sans-fils			8.000
SECRETARIATS INTERNATIONAUX				
M. Lejeti	Secrétaire	5 ans	30.9.1941	55.000
M. Mercier	"	5 ans	30.9.1941	55.000
Mlle Rotburth	"	5 ans	30.9.1941	44.000 payés jusqu'au 31 mai 1940
Mme Ballot	Rédactrice principale	5 ans	30.9.1941	55.000
Mme Liard	Rédactrice			46.000
M. Grunt	Secrétaire			44.000
M. Jackson	"			32.000
M. Salas	Conseiller juridique	5 ans	30.9.1941	70.000
M. Salime	Secrétaire principal	2 ans	30.9.1940	70.000
M. de Hanzel	Secrétaire		30 ans	44.000
M. Massonilier	Rédacteur principal	5 ans	30.9.1941	36.000
Mme Rouzier	Rédactrice			23.600
M. Estellier	Secrétaire	7 ans	30.9.1946	30.000
Mlle Nicolaky	Sténo-dactylo			21.000
M. Kowaczkiis	Secrétaire	5 ans	30.9.1941	55.000
Mme Roumany	Rédactrice principale	5 ans	30.9.1941	24.600
Mlle Faldstein	Sténo-dactylo			15.700
PETIT PERSONNEL				
Mme Dubesse	Téléphonistes			16.800
Mme Gabetzu	Concierge			1.800
M. Floreny	Huissier			13.600
M. Lebettu	"			12.400
M. Fraud	Cycliste			14.400

ETAT DU PERSONNEL A LA DATE DU 30 JUIN 1940 (suite)

Noms	Fonctions	Durée du contrat	Expiration du contrat	Traitement	
CONFERENCES INTERNATIONALES					
M. Berne de Chavannes	Chargé du cinéma			12.000	
M. Braga	Conseiller pour les Questions Littéraires	5 ans	30.9.1941	65.000	
M. Briod	Rédacteur principal			40.000	
Mme Hervieux	Sténo-dactylo			17.000	
Melle Joly	" "			17.400	
FRAIS DE GESTION					
M. Charles-Henry	Secrétaire du Conseil d'administration			6.600	
FONDS ROCKEFELLER					
M. Gross	Secrétaire			62.000	
M. Vranek	"			45.000	Mobilisé. Payé jusqu'au 30 nov. 1939 et 3 mois en 1940
M. Van der Luppen	Ronéotiste			12.000	
M. Ristorcelli	Comptable			2.400	
Melle Fletcher	Sténo-dactylo			19.600	
Mme Fréault	" "			19.000	
Mme Max	Rédactrice			20.200	

ETAT DU REMBOURSEMENT A LA DATE DU 30 JUIN 1910 (suite)

Noms	Fonctions	Durée du contrat	Expiration du contrat	Traitement
COMMERCE INTERNATIONAL				
A. Ferme de Chevannes	Chargé du cinéma			17.000
. Ifrah	Conseiller pour les questions littéraires	3 ans	Août 1941	85.000
M. Belad	Rédacteur principal			40.000
Mme Horvieux	Sténo-dactylo			17.000
Mlle Joly	" "			12.400
SERVICE DE PRESSE				
A. Chard e-Henry	Secrétaire du Conseil d'administration			6.800
FONDS MONETAIRE				
M. Gross	Secrétaire			88.000
M. Vienik	"			45.000
M. Van der Lugt	Sociologue			10.000
M. Pietrocelli	Comptable			5.400
Mlle Jetzner	Sténo-dactylo			12.100
Mme Fr'bault	" "			12.000
Mme Lex	Réceptrice			50.700

Payé jusqu'au 30 nov. 1939 et 3 mois en 1940

Etat du Personnel à la date du 30 Juin 1940

Noms	Fonctions	Durée du Contrat	Expiration du contrat	Traitement	
Services centraux					
M. M. Bonnet	Directeur	7 a	31-12-1944	120 000	
Ristorelli	Chef de Sce A 1	5	30-9-1941	61 000	
Hickel	Rédacteur principal	7	30-9-1945	36 000	
Mlle Lyriard	Rédactrice	"		24 300	
Zifferer	d°	"		24 600	
M. Le Roy	Traducteur	"		27 000	
Mlle Simon	Sténodactylo	"		20 000	
Fournier	d°	"		18 600	
Fabre	d°	"		18 700	
Le Clech	Ronéotiste	"		13 800	
M. M. Le Clerc	Rédacteur adjoint	"		14 000	
Saint Leu	Contrôleur tri. dép. corr.	"		8 000	
Secrétariats internationaux					
M. M. Lajti	Secrétaire	5	30-9-1941	55 000	
Mercier	d°	5	d°	55 000	
Mlle Rothbarth	d°	5	d°	44 000	payée jusqu'au 31 mai 1940
Fallot	Rédactrice principale	5	d°	26 000	
Liard	Rédactrice	"		24 000	
M. M. Ignert	Secrétaire	5		44 000	
Jackson	d°	5		39 000	
Weiss	Conseiller juridique	5	30-9-41	70 000	
Belime	Secrétaire principal	2	30-9-40	70 000	
de Hennel	Secrétaire	"	60 ans	44 000	
Massoulier	Rédacteur principal	5	30-9-41	36 000	
Mme Lannier	Rédactrice	"		23 600	
M. Establier	Secrétaire	7	30-9-45	50 000	
Mlle Nicolsky	Séno-dactylo	"		21 000	
M. Foundoukidis	Secrétaire	5	30-9-41	65 000	
Mme Kourmany	Rédactrice principale	5	30-9-41	24 900	
Mlle Feldstein	Séno-dactylo	"		18 700	

		Durée du contrat	Expiration du contrat	Traitement	
Petit personnel					
Mme Ducasse	Téléphoniste	"		16 800	
Labattut	Concierge	"		1 800	
MM Florent	Huissier	"		16 200	
Labattut	d.	"		14 400	
Lirand	Cycliste	"		14 400	
Conférences internationales					
M. M. Berne de Chavannes	Chargé du cinéma	"		12 000	
Braga	Secrétaire	5	30.9.41	65 000	
Briod	Rédacteur ppal	"		40 000	
Mm. Mes Henrioux	Sténo-dactylo	"		17 000	
Joly	d.	"		17 400	
Frais de gestion					
M. Charles Henry	Secrétaire du Cl. d'Aign	"		6 600	
Fonds Rockefeller					
M. M. Gross	Secrétaire	"		62 000	
Vranek	d.	"		45 000	Mobilisé. Payé jusqu'au 30 nov 1939 et 3 mois en 1940.
Van der Luppen	Rédactrice	"		12 000	
Ritonelli	Comptable	"		2 400	
Mm. Mes Fletcher	Sténo-dactylo	"		19 600	
Frédault	d.	"		19 000	
Max	Rédactrice	"		20 200	